Monsieur le Président,

Un vent nouveau soufflerait depuis quelques semaines sur le paysage politique français. Le plus jeune président de la V ème république semble incarner ce renouveau. Cela pourrait laisser supposer que des changement radicaux de politique s'annoncent. Pourtant, à y regarder d'un peu plus prêt, il n'y a rien de neuf sous le soleil dans les propositions d'Emmanuel Macron et dans les premières orientations esquissées par son gouvernement. Car si l'emballage a changé, ce sont les mêmes vieilles recettes qui nous sont servies.

Le monarque Macron vient de dévoiler la photo officielle tant attendue. Vive les logiciels de retouche photographique !

Mais attention, il n'y aura pas de logiciel de retouche pour la politique néolibérale qu'il met en marche.

Aujourd'hui, le monarque, en bon versaillais, va nous servir sa rhétorique au congrès. Comme il se prend pour le dieu des dieux, on commence à le surnommer Jupiter. **Nous avons bien dit Jupiter et non Jupiler.** Même si, en fait, cela importe peu tant l'abus des deux donne mal à la tête.

Mais c'est à croire que Bruno Le Maire lui en a abusé à New York : « Emmanuel Macron is Jupiter. I am Hermès the messenger. France is back ».

Demain, Philippe II donnera, à l'assemblée nationale, son discours de politique générale devant une assemblée majoritaire de députés de la République en marche pour la remise en cause des conquis sociaux.

Il sera en cela appuyé par le rapport qu'il a demandé à la Cour des comptes dès son arrivée à Matignon. Alarmiste, la Cour des comptes appelle à prendre « des mesures fortes de redressement ». Et à peine les portes de la Cour des comptes fermées à la presse, Edouard Philippe a dénoncé un « dérapage inacceptable ». C'est à se demander si Emmanuel Macron faisait bien partie du précédent quinquenat et qu'il n'aurait rien su!

Il y a une semaine, son ministre de l'économie et des finances y était allé de son couplet sur la « France [...] droguée à la dépense publique, [...] une prison qui va peser sur les générations futures ».

Une mise en scène qui confirme la stratégie choisie par le nouvel exécutif : s'appuyer sur cet audit pour justifier les mesures budgétaires contraignantes à venir. N'oublions pas qu'en 2012, François Hollande avait lui aussi demandé un audit qu'il avait largement utilisé pour dramatiser les enjeux.

Le premier à bondir sur les préconisations du rapport de la Cour des comptes



est notre cher nouveau sinistre de l'action et des comptes publics : Gérald Darmanin. Ancien directeur de cabinet de David Douillet, il a deux alternatives : soit il nous fait le coup des pièces jaunes pour redresser la France, soit il va y avoir du sport.

C'est parti pour le premier match : gel du point d'indice pour 2018.

Il est inutile de chercher ici une pseudo négociation ou concertation avec les organisations syndicales, il n'y en a pas eu! C'est ce qu'on appelle le dialogue social!

Mais cela risque de n'être qu'un match de sélection, car la Cour des comptes a plus d'un tour dans son sac pour « améliorer l'efficience des dépenses publiques » :

- → non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'Etat ;
- → non remplacement d'un fonctionnaire sur trois dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale ;
- → augmentation de 1% du temps de travail sans augmentation de salaire ;
- → lutte contre l'absentéisme avec le retour du jour de carence ;
- → suppression du supplément familial de traitement ;
- → suppression de l'indemnité de résidence (ça fait rire jaune à Toulouse) ;
- → suppression de la « sur-rémunération » du temps partiel.

Et quelle ironie quand, le même jour, Gérald Darmanin annonce le gel du point d'indice et que le magazine Challenges publie son classement des plus grosses fortunes de France!

MERCI PATRON! Non, pas vous Monsieur le Président! MERCI PATRON, le film du nouveau député François Ruffin mérite d'être revu depuis que Bernard (non pas l'Ariégeois, mais celui des sacs tant prisés de la classe bourgeoise) est de nouveau la plus grande fortune de France avec plus de 46 milliards d'euros. Liliane (pas celle à qui Georges a dit de faire ses valises mais celle qui le vaut bien) est reléguée à la deuxième place avec seulement un peu plus de 35 milliards d'euros : les pauvres!

Depuis la première édition de ce classement en 1996, le patrimoine des ultrariches, en France, a considérablement progressé en deux décennies. Les chiffres attestant de leur prospérité impressionnent : le nombre de milliardaires a explosé de 11 à 92 et, au total, la valeur des 500 fortunes, passée de 80 à 570 milliards, a été multipliée par sept!

Bien qu'ayant prouvé son inefficacité économique, nous sommes repartis pour un nouveau cycle de rigueur avec la volonté affichée de se plier aux velléités européennes de réduire encore davantage la dépense publique, libéraliser le marché du travail tout en allégeant la contribution des



entreprises. La traduction de ces mesures sera simple : moins pour les salariés, moins de services publics pour les citoyens, plus de profits pour les rentiers.

S'il fallait s'en convaincre, la disparition du ministère de la Fonction publique et le fait que le ministère du budget soit devenu le ministère de l'action et des comptes publics qui regroupe les attributions du budget, de la Sécurité Sociale, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat sont une autre preuve flagrante de ce positionnement.

Si l'existence d'un ministère de la Fonction publique n'est pas la garantie d'augmentation des rémunérations et de créations d'emplois, sa suppression n'en est que plus symbolique. Elle confirme la promesse de campagne d'Emmanuel Macron, à savoir, la suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires.

De surcroît, en confiant la Fonction publique au ministre responsable des comptes publics et de la stratégie pluriannuelle des Finances publiques (avec à sa tête Gérald Darmanin), la vision du « nouveau » pouvoir est claire : les agents de la Fonction publique sont un coût à réduire à tout prix. Or les études montrent que les services publics sont indispensables à la stabilité d'une société moderne. Et, pour rendre ce service public de la manière la moins chère et la plus efficace possible, une Fonction publique de qualité est indispensable.

Les choses sont clairement posées : c'est par le bout des comptes et de la fiscalité que sont abordées la Sécurité Sociale, la Fonction Publique et la réforme de l'Etat.

Le projet de « loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social », présenté en Conseil d'administration (et non conseil des ministres tant il y a de patrons au sein du gouvernement et à l'assemblée nationale) le 28 juin dernier, risque autoriser le gouvernement à prendre des ordonnances pour casser un peu plus le code du travail sans débat au Parlement.

La CGT ne cesse de dénoncer et continue le combat contre cette réforme qui va encore plus loin que la très décriée loi El Khomri. Cette fois, l'exécutif a « mis les formes » en proposant aux organisations syndicales et patronales une série de concertations parallèlement au parcours parlementaire du texte. Mais ne nous leurrons pas. Chaque organisation est reçue individuellement, en tout et pour tout six fois une heure! Ce temps imparti fait pâle figure fasse aux 120 ans d'histoire de conquête sociale!

D'un côté, les syndicats sont reçus sans que le ministère ne dévoile précisément ses intentions. De l'autre, il faut lire la presse pour découvrir les principales mesures du futur projet de loi.



Alors que 70 % de l'opinion publique et une majorité des syndicats ont rejeté la loi dite El Khomri, ce gouvernement veut écrire une loi pire que la précédente! La CGT refuse de servir d'alibi ou de faire-valoir dans le cadre d'un dialogue social pipé d'avance. Elle appelle d'ores-et-déjà à une journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations le 12 septembre.

Parmi les grandes lignes de la réforme que le gouvernement veut faire passer d'ici la fin de l'année, une seule mesure ne concerne pas le Code du travail : le décalage d'un an de la mise en place du prélèvement à la source.

Ce recul ne change en rien la position de la CGT qui dénonce depuis son annonce en juin 2015 l'absurdité de son processus. Selon Bruno Parent, notre directeur des finances publiques, « cette décision importante confirme donc le principe du PAS et donne plus de temps à sa mise en oeuvre ». Alors qu'il a toujours considéré que la DGFiP était prête pour un déploiement en janvier 2018, le voici qui se félicite d'avoir du temps...! C'est vrai que ce n'est pas un béni-oui-oui, il nous en a fait la démonstration, ici dans la cour de la rue des Lois, le 9 février dernier.

La CGT Finances publiques, qui a toujours défendu le savoir faire de la DGFiP en matière de recouvrement de l'impôt sur le revenu, a alerté et continuera d'alerter sur le fait que cette réforme constitue un vrai risque industriel pour la DGFiP et les finances publiques. Le PAS est nuisible pour les contribuables, pour les employeurs, le financement de l'action publique (99 % de l'impôt sur le revenu est actuellement recouvré) et la protection sociale avec la fusion préparée de l'IR et de la CSG. Pour nous, il doit donc être définitivement abandonné.

Et, à la DRFiP 31, me direz-vous, quelles nouvelles ?

Rien de nouveau sous - le roi - soleil!

Mais comment osent-ils s'exprimer ainsi?

Nous ne sommes pas dans une royauté à la DRFiP 31. D'ailleurs le message de la direction est clair : « Suite à l'autorisation donnée par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, nous reprenons les contacts avec les maires d'Aspet et d'Aurignac pour définir les modalités de fermeture, au 1er janvier 2018, des postes comptables implantés sur ces deux communes. »

Annonce laconique par mél : les trésoreries d'Aurignac et Aspet vont bien fermer et surtout on ne prendra pas l'attache des personnels des trésoreries. Mais c'est vrai, depuis quand un roi se soucie-t-il de ses sujets?!?

Vive le roi!



Les réformes ASR continuent leur petit bonhomme de chemin. Tous les sujets à l'ordre du jour de ce CTL la concerne. La CGT constate, une fois de plus que les débats d'aujourd'hui auraient déjà pu être engagés si vous aviez daigné tenir le dernier CTL emplois. Monsieur le Président, cessez de vous cacher et affrontez cette réalité de nos services. Arrêtez d'appliquer bêtement les suppressions d'emplois.

Sur tous les documents fournis par la direction, il manque un point essentiel : la situation des emplois réels des services en question par rapport aux emplois budgétaires. Vous comprendrez que cela est d'autant plus important aujourd'hui compte tenu du nombre indécent d'emplois vacants dans le département de la Haute-Garonne : 13 emplois vacants de catégorie B (950 au niveau national), 31 emplois vacants pour la catégorie C (près de 1.500 au niveau national).

Il faudra aujourd'hui communiquer sur cette situation si vous voulez débattre de vos projets.

Sur la fusion des SIP, vous devrez répondre point par point à la pétition des personnels du site du Mirail, pétition qui a été envoyée à la direction le 23 juin.

La mise en lumière dans la presse locale d'un détournement de TVA de 170.000 € doit nous interroger sur notre chaîne de travail et les moyens tant juridiques qu'humains alloués pour y faire face. Vous auriez dû tirer les enseignements des fusions des SIE qui aggravent les conditions d'exercice des missions de service public. Mais non, vous vous obstinez en fusionnant les SIP.

Sur le service du Domaine, là encore, l'emploi et les missions de service public seront au cœur de nos interventions.

Sur la création de la BNIC, voilà, de nouveau, une structure à compétence interrégionale, voire nationale pour notre direction. Là encore, vous devrez répondre aux revendications des personnels tant du point de vue de l'exercice des missions que des questions matérielles.

Sur la Trésorerie Toulouse Amendes, à trois jours d'un comité technique de réseau où il en sera question, nous reviendrons inexorablement sur la genèse de ce service, son évolution et sur l'impérieuse nécessité de clarifier un certain nombre de points dont la reconnaissance de son statut de structure nationale demandée depuis plusieurs années.

Sur la réforme territoriale, nous vous renvoyons de suite aux adresses des personnels des trésoreries de Saint-Gaudens et Gourdan-Montréjeau remises lors de la CAPL C du 26 juin dernier. Les personnels ont particulièrement apprécié de voir leurs postes figurer dans la liste des



emplois gelés!

Il sera aussi question de la gestion de l'eau avec l'avenir du SIEMN mais aussi dans un avenir proche celui de la Métropole de Toulouse qui voit la concession consentie à Véolia s'achever en 2020.

Sur l'évolution des organigrammes des divisions du Pôle Gestion Publique : que faut-il penser d'un tel chambardement alors qu'un pôle est en gestion intérimaire ?

Avec le macronisme, la culture d'entreprise s'installe au pouvoir, mais nous y sommes aussi au sein de la DRFiP 31. Peut-être qu'un jour vous aussi vous direz au prochain collège départemental des cadres tel le député LRM des Côtes d'Armor, Eric Bothorel : **«Disruptons les pratiques : on brainstorme ce matin en mode atelier»**

Enfin, bien qu'étant d'un autre courant de pensée et d'actions que nous, nous ne pouvons terminer cette liminaire sans rendre hommage à Simone Veil. Elle a épousé, parfois bien malgré elle, les tourments d'un siècle fait de grandes désespérances mais aussi de beaux espoirs : elle fait partie des rares juifs français ayant survécu à la déportation à Auschwitz et elle symbolise la conquête du droit à l'avortement. Le droit de choisir et de maîtriser sa maternité est déterminant pour garantir l'indépendance économique et le droit au travail des femmes.

Ce droit fondamental, conquis de haute lutte, est, aujourd'hui, dans de nombreux pays, remis en cause par les opposants au droit de choisir des femmes. En France, il est fragilisé par la baisse du nombre de centre IVG et la propagande mensongère de groupuscules réactionnaires. Là aussi, soyons plus que vigilants!





Comité Technique Local du lundi 3 juillet 2017 Déclaration liminaire